

Rapport CR 103-12 : Politique régionale de prévention et de sécurité
Intervention de Ghyslaine DEGRAVE

Monsieur le Président, chers collègues,

La région n'a pas vocation à se substituer à l'Etat dans ce qui est d'abord une compétence régalienne. Il est en revanche essentiel que les actions qu'elle conduit dans ce domaine soient la traduction du programme de la majorité régionale, un programme qui s'est fixé pour objectifs de promouvoir l'égalité, de lutter contre toutes les formes de discriminations, de permettre à chaque francilienne et francilien de retrouver de la maîtrise sur sa vie.

Le rapport cadre de décembre 1998 a marqué l'engagement de la région dans des politiques de sécurité où le volet équipement et vidéosurveillance s'est révélé prépondérant.

Le rapport cadre de novembre 2005 a permis de soutenir des actions portées par des acteurs associatifs, des acteurs publics ou semi-publics dans les thématiques suivantes : soutien à la parentalité, accès au droit, aide aux victimes, prévention de la récidive, médiation pédagogique.

Le groupe Europe Ecologie Les Verts a souhaité un recentrage vers l'humain à travers des politiques de prévention et de médiation. C'est avec cette orientation que notre groupe a largement contribué au rapport cadre Prévention/Médiation de février 2012.

Cela conduit à préconiser une nouvelle politique de sécurité par la région, avec un rôle d'animation d'acteurs, de mise en réseau d'expérimentations, de partage d'expériences, de productions d'outils pour les acteurs de terrain, d'évaluation.

Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui propose dans sa première partie un **soutien auprès des collectivités locales dans l'élaboration de leur diagnostic de sécurité et de prévention de la délinquance.**

Les collectivités territoriales sont concernées par les évolutions des problématiques sécuritaires. Les communes, les départements sont obligés de repenser leur stratégie de prévention, de médiation et de briser l'isolement des acteurs qui ont besoin de moyens, de soutiens, d'interlocuteurs utiles.

Dans le cadre de la mise en œuvre du rapport cadre de février 2012 la région a une volonté de soutenir les collectivités locales dans l'élaboration de stratégies de prévention de la délinquance et de sécurité.

Le groupe Europe Ecologie Les Verts souhaite qu'une attention soit portée en priorité sur tous les territoires identifiés en politique de la ville. Nous insistons également sur la participation des habitants afin que la stratégie locale soit fondée sur les besoins du territoire.

Cette politique expérimentale pendant deux ans, doit être dotée d'un dispositif d'évaluation et être suivie à l'échelle de la région avec des rencontres visant à échanger les expériences entre les territoires qui auront bénéficié de l'aide de la région. Il conviendrait que les collectivités bénéficiaires s'engagent à participer à ce réseau d'échanges, dans la logique de la plate-forme prévention/médiation. Nous avons déposé des amendements dans ce sens.

En ce qui concerne la deuxième partie du rapport, c'est à dire la participation de la région à l'équipement des commissariats et des gendarmeries, le groupe Europe Ecologie Les Verts ne comprend pas la raison de son rattachement à la politique de prévention/médiation. Il apparaît légitime que le soutien aux postes de police et aux gendarmeries émane d'un propre rapport concernant la sécurité. Nous regrettons vivement cette confusion.

Ce deuxième point est relatif au renouvellement d'une convention région/Etat pour l'équipement immobilier de la police nationale et de la gendarmerie nationale.

Depuis 1998, la région a investi 108 M€ dans la construction, la reconstruction, la rénovation de commissariat, de bureaux et antennes de police et de casernes de gendarmerie.

Ces 108 M€ auraient pu permettre à la région de plus agir sur la sécurité, par des aides aux structures de médiation et d'accès au droit.

Il n'est pas opportun que la région Ile de France se substitue à l'Etat dans sa politique régaliennne du fait de son désengagement, alors que le gouvernement a affiché la sécurité comme l'une de ses priorités.

On peut constater que la région n'a disposé d'aucune évaluation et de bilan partagé de la convention 2005 sur les engagements pris par l'Etat dans les effectifs de police, les effectifs des travailleurs sociaux et leurs actions, l'accueil plus humanisé des commissariats, etc.

Ce projet de convention s'inscrit dans la logique d'organisation et de déploiement des forces de police du ministère de l'intérieur puisqu'il précise que la programmation veillera à respecter un équilibre fonctionnel entre les équipements de proximité et les équipements ayant une vocation plus large.

Cette convention, bien qu'elle apporte des améliorations en matière d'accueil des personnes et de critères d'éco-responsabilités, ne fait qu'accompagner la politique policière de l'Etat en lui apportant un complément d'humanisation, qui devrait pourtant relever de la politique normale de l'Etat.

En conclusion,

Le groupe Europe Ecologie Les Verts souhaite que l'investissement prévu dans le cadre de ce rapport, soit plusieurs millions d'euros par an pour l'équipement des commissariats et gendarmerie, soit réaffecté en priorité dans ses domaines de compétences obligatoires et dans l'aide aux structures de médiation et d'accès au droit.

La région doit afficher une politique de prévention, de médiation et de sécurité cohérente et plus lisible auprès des habitants.

Le groupe Europe Ecologie Les Verts est très favorable au soutien de diagnostics locaux de prévention et de sécurité par la région et il votera l'article 1 du rapport. Notre groupe n'approuvant pas le renouvellement de cette convention avec l'Etat, nous voterons contre l'article 2 du rapport.

Dans ces conditions, nous ne pourrions que nous abstenir sur le rapport cadre dans sa globalité.